



Commission scolaire
des **Patriotes**

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2010-2015

ÉTABLISSEMENT ÉCOLE MARIE-VICTORIN

ANNÉE 2015-2016

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

HISTORIQUE

En adoptant la Loi sur l'administration publique visant l'instauration d'un cadre de gestion axé sur l'atteinte des résultats dans les ministères et les organismes gouvernementaux, le gouvernement du Québec a tracé la voie de ce nouveau mode de fonctionnement dans nos organismes. Il aura fallu près de 10 ans avant que ces façons de faire atteignent le milieu de l'éducation. Cependant, nous voilà conviés à mettre en place ce mode de gouvernance par la convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative. Les éléments suivants viennent donner plus de force à ce mode de gestion : la démocratie scolaire remise en cause, la persévérance scolaire et les impacts économiques et humains sur la population québécoise.

C'est dans cette perspective et cette logique d'une société qui évalue la performance de ses institutions sur l'atteinte des résultats que s'inscrivent les différentes conventions de partenariat et de gestion et de réussite éducative. En effet, les changements apportés à la *Loi sur l'instruction publique* introduisent en 2002 la notion obligatoire de planification stratégique et de reddition de comptes pour les commissions scolaires. Par la suite, d'autres changements ont formalisé des liens entre les projets éducatifs et les plans de réussite des établissements, en lien avec la planification stratégique des commissions scolaires.

PRÉAMBULE

Les dernières modifications à la *Loi sur l'instruction publique* exigent que l'ensemble des acteurs québécois de l'éducation fixe des buts et des objectifs mesurables et en rende compte à la population.

En vertu de l'article 209.1, les commissions scolaires doivent inclure dans leur plan stratégique des objectifs qui tiennent compte des objectifs du plan stratégique établi par le Ministère. Elles doivent également s'assurer de contribuer à l'atteinte des objectifs et des buts fixés par la Ministre en concluant une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

À leur tour, chacun des établissements de la commission scolaire doit conclure une convention de gestion et de réussite éducative avec la commission scolaire (représentée à la CSP par le directeur général adjoint responsable du secteur). Cette convention doit préciser les moyens mis en place par l'établissement qui permettront d'atteindre les 5 buts fixés par la Ministre. Chacune de ces conventions doit contenir des cibles et des objectifs mesurables, en lien d'une part avec la convention de partenariat et d'autre part en lien avec le projet éducatif et le plan de réussite de l'établissement.

En élaborant notre Convention de partenariat et nos conventions de gestion et de réussite éducative, nous répondons aux nouvelles dispositions légales. Aussi, nous sommes convaincus qu'un suivi rigoureux des apprentissages des élèves par l'analyse de leurs résultats nous aidera à mieux cerner leurs besoins et leurs difficultés, et nous permettra d'identifier les actions les plus susceptibles d'améliorer leurs apprentissages et leur réussite.

Tout au long des étapes de l'élaboration de ces conventions, inspirées par les valeurs de notre plan stratégique : *conscience professionnelle, humanisme, coopération et cohérence*, nous avons travaillé de près avec les directions d'établissement et la Direction des ressources éducatives. De plus, nous avons rencontré à plusieurs reprises les dirigeants des syndicats : professionnel, enseignant et personnel de soutien, afin de leur partager le sens et l'importance de notre démarche. Lors de ces rencontres, les divers documents en lien avec les conventions ainsi que l'analyse des résultats de l'ensemble des élèves de la CSP leur ont été remis. Le Conseil des commissaires, le Comité de parents et le Comité EHDAA ont été informés des actions entreprises.

La réussite des élèves est une responsabilité partagée qui nous engage tous dans la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation des conventions de gestion et de réussite éducative. Ainsi, la Commission scolaire s'engage à déterminer des buts à atteindre et à mettre en œuvre des actions en vue de l'atteinte de ces buts, dans les limites des ressources qui lui sont allouées. Elle s'engage aussi à assurer un suivi rigoureux de ses actions et à rendre compte des résultats obtenus.

LA DIRECTION GÉNÉRALE ÉLÉMENTS DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La CSP et la Direction de l'établissement conviennent que la Convention de gestion et de réussite éducative de l'établissement contient :

- Des ajustements à apporter au Projet éducatif et au Plan de réussite, s'il y a lieu;
- Les buts prévus à la Convention de partenariat, des objectifs mesurables, des cibles à atteindre et des moyens pour assurer l'atteinte des buts fixés;
- Des indicateurs en lien avec les objectifs mesurables;
- L'indication du ou des responsables, de la durée et des ressources nécessaires à la mise en place des moyens retenus;
- Des suivis aux moyens retenus;
- La signature de la Convention de gestion et de réussite éducative par la Direction de l'établissement et la Direction générale de la Commission scolaire.

PLAN DE RÉUSSITE EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

MISSION : Instruire <input type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input checked="" type="checkbox"/>		Nom de l'établissement : Marie-Victorin	
ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à ce que l'élève soit adéquatement accompagné dans ses difficultés d'apprentissages ou de comportement afin de favoriser la continuité du parcours scolaire.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP	
BUT I L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans I.I Diplomation et qualification	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans, taux établi à partir des élèves inscrits pour la première fois en 1 ^{re} secondaire au 30 septembre d'une année donnée qui obtiennent un premier diplôme (DES, DEP, AEP) ou une première qualification (CFER, CFMS, CFPT). Cible finale CSP : 86 %.		
OBJECTIF MESURABLE : D'ici juin 2016, augmenter de 2 % le résultat moyen des élèves de l'école à chacun des cycles en français			
INDICATEUR : Le résultat final moyen des élèves à la fin de chaque année scolaire, à chacun de cycle	CIBLE FINALE : Augmenter de 2 % le résultat moyen des élèves en français à chacun des cycles (lecture et écriture) 2^e année : Lecture : 84 % Écriture : 80.5 % 4^e année : Lecture : 76.5 % Écriture : 77.5 % 6^e année : Lecture : 78.8 % Écriture : 81 %	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : GPI et Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2015-2016 : X

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Analyser nos pratiques en regard de la réussite des élèves par degré à chaque étape. -Instaurer l'analyse systématique des résultats scolaires à chaque étape en rencontrant les enseignants et/ou orthopédagogues et en l'utilisant comme levier pour améliorer la qualité des services pour les élèves à risque (temps d'arrêt)	Direction et direction adjointe Orthopédagogues Enseignants	Sporadiquement	Rencontre par degré
2. Offrir un service d'orthopédagogie adapté aux élèves tout au long de l'année.	Enseignants Orthopédagogues Direction	Bilan à chaque étape	Enseignants et orthopédagogues
3. Intervenir et au besoin informer rapidement les parents afin de les impliquer dans la réussite de leur enfant et cela tout au long de l'année. Utilisation de l'agenda scolaire, cahier de communication, plan de travail, le courriel, appel téléphonique, site web...	Enseignants, direction et direction adjointe	Tout au long de l'année	Personnel et parents

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à développer chez l'élève des compétences liées à la qualité et à la maîtrise de la langue française.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française 2.1 Lecture	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire, volet lecture. Au primaire, augmenter le résultat moyen chez les garçons, en lecture, à la fin de chacun des cycles au primaire.
---	---

OBJECTIF MESURABLE : D'ici juin 2016, diminuer de 1.5 % le pourcentage d'élèves qui a en deçà de 70 % en lecture

INDICATEUR : Le pourcentage des élèves qui obtiennent des résultats en deçà de 70 % en lecture.	CIBLE FINALE : Diminuer de 1.5 % le pourcentage d'élèves qui obtient un résultat en deçà de 70 % à la fin de chaque cycle pour une même cohorte. 2^e année : 18 % 4^e année : 21.5 % 6^e année : 27.5 %	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : GPI et Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2015-2016 : X
---	---	--	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Valoriser la lecture quotidienne obligatoire dans toutes les classes et permettre occasionnellement des échanges entre les élèves.	Enseignants Élèves	Environ 15 minutes, 4 fois par semaine Toute l'année	Bibliothécaire (ressource commission scolaire)
2. Dépister en cours d'année les difficultés potentielles de lecture dès la maternelle (diverses activités de phonologie).	Orthopédagogue, enseignants et direction	Toute l'année	Professionnels et orthopédagogues
3. Utiliser les stratégies de lecture enseignées quotidiennement à tous les élèves.	Enseignants Élèves	Toute l'année	
4. Participer au projet TUTORAT au premier cycle pour les élèves non suivis en orthopédagogie ou exceptionnellement ceux qui ont déjà un suivi , par blocs de 10 semaines	Enseignants Orthopédagogues Élèves	2 blocs de 10 semaines par année	Orthopédagogue/enseignants
5. Mettre en place des outils technologiques dès que les besoins sont mentionnés à compter de la 4 ^e année sauf pour certaines exceptions après analyse avec les professionnelles concernées.	Enseignants Orthopédagogues	Toute l'année	Psychologue Orthophoniste
6. Faire vivre des rencontres d'auteurs annuellement à tous les niveaux.	Enseignants	Une fois par année	

MISSION : Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : Marie-Victorin
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à développer chez l'élève des compétences liées à la qualité et à la maîtrise de la langue française.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française 2.2 Écriture	Objectif mesurable CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire, volet écriture. Au primaire, augmenter le résultat moyen chez les garçons, en écriture, à la fin de chacun des cycles au primaire.
--	---

OBJECTIF MESURABLE : D'ici juin 2016, diminuer de 1.5 % le pourcentage d'élèves qui a en deçà de 70 % en écriture.
--

INDICATEUR : Le pourcentage des élèves qui obtiennent des résultats en deçà de 70 % en écriture.	CIBLE FINALE : Diminuer de 1.5 % le pourcentage d'élèves qui obtient un résultat en deçà de 70 % à la fin de chaque cycle. 2^e année : 15.5 % 4^e année : 25.5 % 6^e année : 18.5 %	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : GPI et Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2015-2016 : X
--	---	--	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Utiliser le code d'autocorrection commun avec gradation tout au long du parcours scolaire à tous les niveaux.	Enseignants Élèves	Toute l'année	Orthopédagogues
2. Utiliser des outils technologiques mis en place dès que les besoins sont mentionnés, et cela à compter de la 3 ^e année (ex : wordQ)	Enseignants Élèves Orthopédagogues	Toute l'année	Orthophoniste Psychologue
3. Utiliser l'enseignement explicite de l'orthographe lexicale de la 1 ^{re} à la 4 ^e année et au besoin au 3 ^e cycle tout au long de l'année.	Enseignants Élèves	Toute l'année	Orthopédagogues

4.	Utiliser un seul mode d'écriture dès le premier cycle du primaire	Enseignants	Toute l'année	
5.	Offrir des choix d'écriture variés, stimulants et adaptés aux élèves de tous les niveaux.	Enseignants	Toute l'année	
6.	Faire vivre, de façon sporadique et à tous les niveaux des dictées innovantes selon les besoins du groupe.	Enseignants	Toute l'année	

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :
MISSION : Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : Marie-Victorin		

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à répondre adéquatement aux besoins des enfants ayant des difficultés d'apprentissage.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
---	-----------------------------------	--

BUT 3 L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaire chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre d'élèves inscrits en FMS. Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent une qualification au terme des parcours de formation FMS et FPT, taux établi à partir du nombre de jeunes qui obtiennent une qualification après 3 ans dans le parcours de formation préparatoire au travail et après 1 an dans le parcours de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Augmenter la proportion d'élèves HDAA qui répond aux attentes de fin de cycle, par sexe, classes ordinaires et classes spécialisées.
--	---

OBJECTIF MESURABLE : D'ici juin 2016, diminuer de 2 % le pourcentage de garçons qui obtient un résultat en deçà de 70 % en français à chaque niveau en suivant la même cohorte.

INDICATEUR : Le pourcentage de garçons qui obtiennent un résultat en deçà de 70 %.	CIBLE FINALE : Diminuer de 2 % le nombre de garçons qui obtiennent un résultat en deçà de 70 % à la fin de chaque cycle. 2^e année : 9 % 4^e année : 19 % 6^e année : 12 %	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : GPI et Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2015-2016 : X
--	--	--	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Créer un lien affectif particulier avec tous les garçons et cela dès le début de l'année.	Enseignants	Toute l'année	Orthopédagogues
2. Mettre à jour les évaluations avec les professionnels avant l'entrée au 3 ^e cycle (psychologue, orthopédagogue, orthophoniste...) tout au long de l'année et prioriser les nouveaux élèves du 3^e cycle en cours d'année.	Direction Enseignants Professionnels	Toute l'année	

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à répondre adéquatement aux besoins des enfants ayant des difficultés d'apprentissage.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT 3 L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaire chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre d'élèves inscrits en FMS. Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent une qualification au terme des parcours de formation FMS et FPT, taux établi à partir du nombre de jeunes qui obtiennent une qualification après 3 ans dans le parcours de formation préparatoire au travail et après 1 an dans le parcours de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Augmenter la proportion d'élèves HDAA qui répond aux attentes de fin de cycle, par sexe, classes ordinaires et classes spécialisées.
--	---

OBJECTIF MESURABLE :
D'ici juin 2016, augmenter le nombre d'activités favorisant l'intégration tout en respectant les profils des élèves intégrés et le rythme des classes ordinaires.

INDICATEUR : Le nombre d'activités d'intégration réalisé durant l'année	CIBLE FINALE : Augmenter le nombre d'activités d'intégration vécue par rapport à 2014-2015 tout en respectant les profils des élèves intégrés et le rythme des classes ordinaires. 39 intégrations en 2014-2015	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Durant l'année 2013-2014, on dénotera les activités afin de quantifier l'augmentation possible	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2015-2016 : X
---	---	--	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Maintenir la procédure d'intégration annuellement pour les élèves TC et TSA concernés.	Direction, direction adjointe, enseignants, personnel non enseignant	Toute l'année	
2. Élaborer diverses activités annuellement pour favoriser l'intégration des élèves TC et TSA.	Direction, direction adjointe, enseignants, personnel non enseignant	Toute l'année	
3. Sensibiliser au besoin les élèves des classes ordinaires (groupes de 1re année).	TES et professionnelles	Au besoin	

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :

ANALYSE DES RÉSULTATS :

JUGEMENTS :

RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire <input type="checkbox"/> Socialiser <input checked="" type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : Marie-Victorin
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à être un milieu de vie sécurisant, respectueux, non violent et favorisant la résolution pacifique des conflits.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
---	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.1 Sécurité des établissements	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité dans leur école, taux établi à partir du questionnaire CSP sur « le portrait de la violence à l'école ».
--	--

OBJECTIF MESURABLE : 4.1 D'ici juin 2016, augmenter de 50 % le nombre d'activités de sensibilisation face au sentiment de sécurité dans notre école

INDICATEUR : Le nombre d'activités de sensibilisation au cours de l'année.	CIBLE FINALE : D'ici juin 2016, les élèves vivront 2 activités de sensibilisation face au sentiment de sécurité dans notre école selon leurs besoins 2 activités	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Le nombre d'activités de sensibilisation	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2015-2016 : X
--	--	--	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Offrir des activités de sensibilisation annuellement aux élèves .	Direction, TES et enseignants	Toute l'année	Policier communautaire
2. Faire connaître annuellement le plan de lutte contre la violence et l'intimidation à tous les élèves.	TES	Toute l'année	
3. S'assurer de la connaissance du code de vie et de la nouvelle procédure pour la gestion des bilans à tous les élèves et cela dès le début de l'année.	Enseignants	Toute l'année	Direction, équipe du service de garde et enseignants.
4. S'assurer de la connaissance de la politique des mesures d'urgence de notre établissement et offrir une formation de tireur actif aux nouveaux enseignants et cela dès le début de l'année.	Direction et le personnel de l'école	Toute l'année	Service des ressources matérielles policier communautaire

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :			
RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** Marie-Victorin

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à développer chez l'élève un sens éthique dans des contextes sociaux afin de lui permettre d'évoluer dans un milieu sain.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
--	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.2 Saine alimentation	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le pourcentage des établissements qui appliquent toutes les composantes de la « Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif », mesuré à l'aide du questionnaire de reddition de comptes.
---	--

OBJECTIF MESURABLE :
D'ici juin 2016, tenir une activité visant à assurer aux élèves une saine alimentation.

INDICATEUR : Maintenir une activité scolaire.	CIBLE FINALE : Maintenir un nombre minimal d'une activité par année pour l'ensemble des élèves. I activité minimale	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Inventaire des activités réalisées.	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2015-2016 : X
---	---	---	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Annuellement, faire participer tous les élèves au « Défi Moi je croque ».	Enseignants en éducation physique	Printemps 2016	
2. Planifier des activités au SDG pour tous les élèves lors du mois de la nutrition ou durant l'année.	Éducatrices Responsable SDG	Printemps 2016	

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
--	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.3 Mode de vie physiquement actif	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre de fois par semaine que les écoles offrent des activités physiques organisées et animées, mesuré à l'aide du questionnaire de reddition de comptes sur la « Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif ». Améliorer la condition physique des élèves, par sexe, mesuré à l'aide de l'outil d'évaluation de la condition physique sur l'endurance (Léger et Boucher), utilisé par les enseignants en éducation physique.
---	---

OBJECTIF MESURABLE :
4.3 D'ici juin 2016, augmenter de 2 % le pourcentage d'élèves qui réussit l'épreuve commune de la commission scolaire en éducation physique

INDICATEUR : Le pourcentage d'élèves qui réussit l'épreuve commune.	CIBLE FINALE : Augmenter de 2 % le pourcentage d'élèves qui réussit l'épreuve commune de la CSP. 2^e année : 99,8 % 4^e année : 100 % 6^e année : 97,5 %	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Épreuve commune CSP	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2015-2016 : X
---	--	---	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Durant l'année, participer à l'épreuve commune en éducation physique pour tous les élèves de l'école.	Enseignants éducation physique		
2. Participer à des activités parascolaires dès l'automne 2015 Élèves de 3 ^e et 4 ^e années : hockey cosom Élèves de 5 ^e et 6 ^e années : mini basket Club parascolaire	Enseignants éducation physique	Tout au long de l'année	
3. Installer de nouveaux équipements sportifs dans l cour d'école (but de soccer, balançoires..), et ce dès l'automne 2015 pour tous les élèves de l'école.	Comité de la cour d'école	Automne	

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :

ANALYSE DES RÉSULTATS :

JUGEMENTS :

RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** Marie-Victorin

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :	COMMENTAIRES (au besoin) : .	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 5 Développer et faire connaître l'offre de services et les ententes partenariales avec les organismes, les institutions et les entreprises, pour maximiser les services offerts par la Commission scolaire aux élèves et à la population
--	--	---

BUT 5 L'augmentation du nombre d'élèves de 20 ans en formation professionnelle	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre de nouveaux inscrits en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans, taux établi à partir des élèves qui s'inscrivent pour la 1 ^{re} fois en formation professionnelle et qui sont âgés de moins de 20 ans, au 30 septembre de l'année considérée.
--	---

OBJECTIF MESURABLE :
D'ici juin 2016, tenir une activité visant à sensibiliser des élèves sur les différents métiers.

INDICATEUR : Maintenir une activité qui fait connaître les parcours offerts à la formation professionnelle.	CIBLE FINALE : Maintenir une activité. I activité minimale	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Inventaire des activités.	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2015-2016 : X
---	--	---	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Offrir des activités sur les différents métiers dans divers degrés tout au long de l'année..	Enseignantes et éducatrices SDG	Toute l'année	
2. Promouvoir les activités de transition primaire-secondaire tout au long de l'année pour les élèves de la 6 ^e année.	Enseignantes	Toute l'année	
3. Favoriser les activités d'accueil pour les nouveaux élèves du préscolaire au printemps.	Enseignantes	Printemps	

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la signature pour l'année scolaire 2015-2016 la durée de l'entente est d'un an, renouvelable le.

SURPLUS DE L'ÉTABLISSEMENT

Pour l'exercice financier 2015-2016, les surplus des établissements seront portés aux crédits de ceux-ci pour l'exercice financier suivant (cf. LIP 96.24). Cependant, tel que prévu par les encadrements financiers de la commission scolaire, l'utilisation de ces surplus doit se faire uniquement en fonction des dépenses relatives à des objectifs de la convention de gestion et de réussite éducative, selon le pourcentage permis par les règles budgétaires du MELS.

APPROBATION

La Direction de l'établissement confirme que le personnel de l'établissement a été consulté sur la présente Convention de gestion et de réussite éducative.

Le Conseil d'établissement a approuvé le projet de Convention de gestion et réussite éducative à sa réunion du _____. Le numéro de la résolution est _____.

SIGNATURES

La Commission scolaire des Patriotes et la Direction de l'établissement conviennent de signer la présente convention :

Direction de l'établissement : _____

Date : _____

Direction générale adjointe: _____

Date : _____